

Décision de fermeture du service vacances d'Orléans

Conseil National – Equipes Régionales – 5-6 avril 2025

Sommaire

- Contexte de la décision ;
- Processus de décision ;
- Information et mise en œuvre ;
- Projet de réorganisation du secteur ;
- Perspectives moyen-terme pour l'association ;

Contexte de la décision

- Un secteur des VAO en crise profonde, dégradation continue des conditions économiques et organisationnelles avec des difficultés structurelles déjà identifiées avant 2020 (pénurie chronique de personnel, financement insuffisant, complexité administrative des aides publiques), que la crise du Covid-19 est venu accentuer ;

Plusieurs facteurs structurels :

- Une augmentation constante des coûts d'exploitation impactant directement les budgets des séjours ;
- Une baisse du pouvoir d'achat des familles bénéficiaires, limitant leur capacité à financer des séjours adaptés ;
- Une pénurie structurelle de personnel encadrant, contraignant à annuler des séjours et donc à enregistrer une perte de recettes ;

Une incapacité de l'association à redresser la situation, malgré les efforts déployés ;



Processus de décision

Premier semestre 2024 : constat d'une situation particulièrement difficile au niveau de l'activité des services vacances, avec des conséquences sur les plans économique, organisationnel et humain, en particulier au sein du service d'Orléans ; situation qui nécessitait une réflexion approfondie pour fixer une perspective claire et ne pas laisser s'aggraver davantage la situation ;

Juillet-octobre 2024 : construction d'une note d'orientation, envisageant différents scénarii ;

6 novembre : choix d'un scénario privilégié par le Comité Directeur, incluant l'arrêt de l'activité du service d'Orléans ;

Mois de novembre 2024 : Construction d'un projet de réorganisation précisant la mise en œuvre de ce scénario ;





Processus de décision

5 décembre 2024 : Consultation du CSE ;

Décembre 2024 - janvier 2025 : Sollicitation d'un expert-comptable mandaté par le CSE pour établir une note sur le projet ;

4 février 2025 : rendu de l'avis CSE, défavorable au projet ;

13 février : présentation du rapport de l'expert-comptable mandaté par le CSE aux membres du Comité Directeur ;

19 février 2025 : Sur la base des différents éléments recueillis et de l'avis du CSE, décision du comité directeur d'engager le projet de réorganisation impliquant la fin d'activité sur le site d'Orléans et la suppression des postes afférents ;





Information et mise en œuvre

21 février 2025 : information au CSE et aux équipes directement concernées ;

27 février 2025 : CSE extraordinaire de présentation de la décision et échanges sur ses enjeux ;

28 février 2025 : Information à l'ensemble des salariés, et aux bénévoles via la News'Eclair ;

13 mars 2025 : Réunion de passation-transmission des éléments concernant les séjours d'avril et d'été ;

17 mars 2025 : information à destination des familles de vacanciers ;

Mars-Avril 2025 : procédures de reclassement et/ou de potentiel licenciement économique des salariés concernés par la suppression de leur poste ;





Projet de réorganisation du secteur

Le « recentrage sur Caen » : une concentration des énergies, mais pas une récupération exhaustive de l'activité d'Orléans : travail de projection pour identifier les séjours qui peuvent être menés par Caen en 2025 ;

Une projection sur les besoins en compétences et en effectifs au sein du service de Caen, et un suivi budgétaire rigoureux ;

Un enjeu de mise en œuvre des préconisations issues du diagnostic RPS ;

Un enjeu de pérennisation de l'activité des séjours adaptés, mais aussi de diversification (publics, périodes, projets, etc.) ;



Perspectives moyen-terme pour l'association

Poursuite du travail sur la stratégie long-terme sur l'inclusion et le handicap ;

Sécurisation du modèle économique de l'association :

- Travail en CAFé / EN sur la stratégie financière de l'association, pour poser des orientations par périmètres sur 3 à 5 ans, et travailler sur la structure comptable et de trésorerie ;

Clarification de la place de chaque SLAN dans le développement du projet associatif global :

- Temps de travail avec chacune des SLAN sur la stratégie d'activité et les projections économiques, pour présentation à venir dans les instances ;

Structuration de l'organisation nationale :

- Travail en Equipe Nationale sur l'organisation interne et les échelons de responsabilité et de management pour sécuriser les opérations ;

Un lien renforcé avec les partenaires, en particulier le CNLTA (Conseil National des Loisirs et Tourisme Adapté) ;